

Une simple question de centimes ?

Date : 19 avril 2019

Dans mon avant-dernière contribution [ici-même](#), j'invitais le Président du Conseil départemental, ainsi que le journaliste ayant relayé ses propos les yeux fermés, à prendre l'un et l'autre leur calculette pour vérifier la véracité de l'appréciation de Jean-Luc Chenut en ce qui concerne l'aide accordée par l'Etat au Département d'Ille-et-Vilaine au titre de la tranche 2019 du plan pauvreté.

Je ne sais si j'en suis à l'origine, mais j'observe qu'entre le 16 et le 18 avril 2019 on a pu assister à une sorte de multiplication des petits pains (par 10 exactement) dans l'édition papier du quotidien Ouest-France :

EDITION DU 16/04/2019

Pauvreté : « Très loin du compte... »

Jean-Luc Chenut, président du conseil départemental, met en cause les moyens alloués par le pouvoir central.

« Le 13 septembre 2018, j'ai participé, dans un esprit républicain, à la présentation par le président de la République du plan pauvreté, écrit Jean-Luc Chenut, président socialiste du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Celui-ci était alors présenté comme « un acte fondateur » qui devait mobiliser des moyens considérables, le chiffre de huit milliards d'euros étant mis en avant, afin d'éradiquer la pauvreté dans notre pays. »

Jean-Luc Chenut attendait beaucoup de ce plan, le département d'Ille-et-Vilaine étant engagé « de façon très volontariste » dans cette politique [...]

« 1 centime d'euro seulement de plus ! »

Pour le président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, les moyens « sont sans rapport avec les ambitions affichées. Aujourd'hui, le budget du Département consacre, moyens humains dédiés compris, plus de 600 millions d'euros au financement de nos quatre principales politiques publiques : personnes en situation de handicap ; protection de l'enfance ; personnes âgées dépendantes ; insertion et revenu de solidarité active. »

Jean-Luc Chenut précise également les montants de l'aide de l'Etat. « L'enveloppe des crédits de l'Etat en 2019 pour l'Ille-et-Vilaine au titre du plan pauvreté, tous dispositifs confondus, est plafonnée à 608 000 €, soit 0,1 % de nos engagements actuels. Autrement dit, là où nous pouvions réaliser 100 € d'action de solidarité, nous pourrions réaliser, avec les crédits d'Etat, 1 centime d'euro seulement de



Jean-Luc Chenut, président (PS) du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

plus ! [...]

Jean-Luc Chenut estime que le gouvernement est « très loin du compte, et les récentes orientations qui se dessinent, dans le cadre du Grand débat national, en matière de réduction massive des dépenses publiques ne pourront qu'accroître les inquiétudes [...]

Il alerte les députées d'Ille-et-Vilaine, Laurence Maillard-Méhaigneris et Christine Cloarec, « qui évoquent toujours « une grande ambition » et « figurent parmi les parlementaires chargés du suivi national du déploiement du plan pauvreté. Je formule le vœu qu'elles sachent prendre au plus vite la mesure de la totale inadéquation entre les moyens alloués et les ambitions affichées et qu'elles pourront faire efficacement remonter ce constat factuel à l'échelon national. »

EDITION DU 18/04/2019

Plan Pauvreté : les moyens au rendez-vous ?

Pas assez généreux l'Etat pour la politique sociale d'Ille-et-Vilaine ? Des députés LREM montent au créneau.



© Ouest-France - Ouest-France

Jean-Luc Chenut, président socialiste du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, a poussé une grosse colère, la semaine dernière, estimant que les moyens n'étaient pas au rendez-vous pour lutter contre la pauvreté.

L'Ille-et-Vilaine met en effet sur la table 600 millions d'euros chaque année pour financer les aides aux personnes handicapées, à la protection de l'enfance, aux personnes âgées dépendantes, le RSA (Revenu solidarité active)... Mais ne reçoit en 2019 que 608 000 € de la part de l'Etat, « soit 0,1 % de nos engagements actuels. Là où nous pouvions réaliser 100 € d'action de solidarité, nous pourrions réaliser avec les crédits d'Etat 10 centimes d'euro seulement de plus ! »

« Querelle de chiffres »

« La lutte contre la pauvreté mérite mieux qu'une querelle de chiffres, répondent les députés La République en marche (LREM) d'Ille-et-Vilaine, François André, Christine Cloarec-Le Nabour et Laurence Maillard-Méhaigneris. Jean-Luc Chenut a raison de rappeler l'importance des montants consacrés par le Département aux politiques sociales, au

sens large. Mais, la comparaison de ces montants globaux aux seuls crédits spécifiques dégagés par l'Etat en Ille-et-Vilaine pour financer le plan pauvreté n'est pas conforme à la réalité des chiffres. Pourquoi ne pas mentionner les sommes considérables inscrites au budget de l'Etat et donc payées par le contribuable, pour financer des dispositifs tels que les aides au logement, l'allocation adulte handicapé, la prime d'activité... autant d'allocations qui concourent puissamment à la réduction des inégalités et à la lutte contre la pauvreté (500 millions d'euros au titre de 2017 en Ille-et-Vilaine). »

Pour les députés de la majorité présidentielle, « malgré l'importance de ces prestations et une fiscalité élevée et largement redistributive, la France connaît une progression de la pauvreté : voilà ce qui doit nous interpeller collectivement et nous amener à trouver des réponses innovantes qui ne sauraient tenir en toujours plus de dépenses et donc toujours plus d'impôts ».

Yann-Armel HUET.

(cliquer sur l'image pour l'agrandir)

J'aurais tendance à me réjouir de la correction d'une grossière erreur, si elle ne révélait des pratiques journalistiques assez répandues mais pour le moins contestables... qui consistent :

- à modifier à la sauvette une information qui aurait bien mérité un « Pan sur le bec » au grand jour
- à imputer cette modification à une personne publique, quitte à lui prêter des propos qui ne sont pas ceux qu'elle a tenus, comme en témoigne la « tribune » du 12 avril 2019 (qui n'a été intégralement publiée par personne, que Jean-Luc Chenut a dû se résigner à publier tout seul sur son compte Twitter le 15 avril 2019 et qui semble aujourd'hui avoir disparu des radars)

La preuve :



(cliquer sur l'image pour l'agrandir)